

Délibération n°220051

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Céline TAFELSKI, Michel CUPOLI, Aurélien MAZZONI

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA),

Secrétaire de séance : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 06/12/2022 Date d’Affichage : le 06/12/2022
Date de mise en ligne de la délibération : le 14/12/2022

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 17	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

RAPPORT D’ACTIVITÉ 2021 DE LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE L’ALBIGEOIS

Monsieur le maire expose que la commune du Séquestre a été destinataire du rapport d’activités 2021 du Grand Albigeois.

Ce rapport d’activités (80 pages) est accessible librement sur le site internet de l’agglomération : <http://www.grand-albigeois.fr> sous la rubrique « L’agglomération » -> « Rapport d’activité 2021 »

Le CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L.5211-39 ;

- **PREND ACTE** de la transmission du rapport annuel d’activités 2021 du Grand Albigeois.

Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 12 décembre 2022

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.

Le Maire,
Gérard POUJADE



La secrétaire de séance,
Agnès BRU